

EPE-ALGERIE TELECOM-SPA

Direction Opérationnelle des télécommunications d'Ain-Temouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle

Réf : AT/DOT46/SDTO/DRA/CRU /36/ 2023

Ain Temouchent, le 29/03/2023

Le Directeur Opérationnel des télécommunication de la wilaya d'Ain Temouchent

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise GUERRICHE YOUCEF
SIS a CITE AICHOUBA N01 MANSOURAH TLEMCEN

Objet : Mise en demeure N° 02.

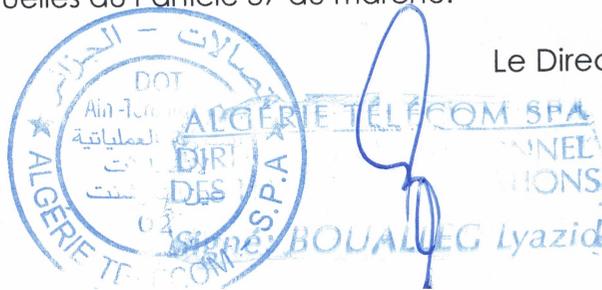
Projet : Travaux de maintenance et de développement de canalisation FTTX.

Site : cité 158 logts Ipl SIDI SOHBI BENI SAF.

- Vu le marché des travaux N° 06/2022 du 02/03/2022 conclu avec l'entreprise Guérriche youssouf ;
- Vu les deux engagements des moyens humaines et matériels du 18/02/2022 annexés au marché des travaux N° 06/2022 conclu avec l'entreprise Guérriche youssouf;
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 35/2022 du 06/03/2022 notifié à l'entreprise Guérriche youssouf ;
- vu le procès-verbal d'ouverture du 07-03-2022 ;
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°10/2022 du 07/03/2022 notifié à l'entreprise Guérriche youssouf;
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°46/2022 du 25/10/2022 notifié à l'entreprise Guérriche youssouf
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N° 48/2022 du 16/11/2022 notifié à l'entreprise Guérriche youssouf ;
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°15/2023 du 20/02/2023 notifié à l'entreprise Guérriche youssouf ;
- Vu la Mise en demeure N°01 du date de 07/03/2023 ;
- Vu la partie sécuritaire non conforme et risquera en danger la vie des citoyens sur site ;
- vu la défaillance avéré de l'entreprise Guérriche youssouf dans l'accomplissement de ses engagement contractuels ;

La direction opérationnelle de télécommunication en sa qualité du contractant (Maitre D'ouvrage) met en demeure l'entreprise Guérriche youssouf représenté par son gérant Guérriche youssouf Sis cité Aichouba N01 MANSOURAH TLEMCEN, d'honorer ces engagements contractuels et de finaliser les travaux en instances dans un délai de quarante-huit heure (48H) à compter de la publication de la mise en demeure sur le portail Web d'Algérie Télécom.

Faute par l'entreprise de satisfaire le présent courriel, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaire à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles du l'article 37 du marché.



Le Directeur Opérationnel